

— André DUFRESNE

## TIMBRES FISCAUX MÉCONNUS DU QUÉBEC POUR SORTIR DES SENTIERS BATTUS...

Au Canada, des timbres fiscaux ont été émis par le gouvernement du Canada, par les gouvernements des diverses provinces et aussi par certaines municipalités. Le Québec n'y fait pas exception et la plupart des philatélistes québécois connaissent les timbres fiscaux du Québec les plus communs (Illustration 1).



Illustration 1 : Québec timbre d'enregistrement 1912

Il existe deux principales catégories de timbres fiscaux: ceux visant à percevoir une taxe ou un impôt (Illustration 2) et ceux couvrant le coût d'un service gouvernemental (Illustration 3).



Illustration 2 : Canada taxe de guerre 1920



Illustration 3 : Québec timbre de loi 1962?



Illustration 4 : Canada timbre de cigarettes 1897

Ces derniers affichent plutôt une quantité d'un produit: 8 onces de tabac, 7 cigarettes, etc. En anglais on appelle ces derniers « *tax paid* ». Les timbres fiscaux ont énormément gagné en faveur auprès des collectionneurs parce qu'ils n'ont pas été émis pour plaire aux philatélistes, mais en raison de besoins réels et aussi parce qu'ils sont généralement gravés sur acier et que la gravure de certains de ces timbres est magnifique (Illustration 5).



Illustration 5 : Canada taxe de tabac 1869

De plus, à part les timbres de tabac et de cannabis, le Canada et les provinces canadiennes n'en émettent plus. Il est donc théoriquement possible d'en former une collection complète. Avantage non négligeable, les très grandes raretés se vendent à une fraction du prix des timbres-poste d'une rareté équivalente.

Dans le présent article, je m'intéresserai aux timbres fiscaux québécois les plus méconnus. Les timbres fiscaux du Canada et des provinces sont répertoriés dans plusieurs catalogues dont le plus utilisé est le

« Van Dam » (voir références à la fin). Ce catalogue en couleur sur papier glacé est édité en moyenne aux 5 ans, la plus récente édition (épuisée) étant celle de 2017. Son auteur, Erling S.J. Van Dam est aussi un négociant en timbres fiscaux et il est en mesure d'aider un philatéliste à compléter sa collection. Le catalogue Van Dam est un excellent catalogue général, mais il ne s'agit pas d'un catalogue spécialisé. Pour un catalogue spécialisé, il faut se référer au catalogue Holmes, épuisé et dont la dernière édition remonte à 1968, ou au catalogue Zaluski en 9 volumes, toujours en vente. Il existe aussi d'autres sources mentionnées à la fin de cet article.

Pour donner un exemple de spécialisation possible dans l'étude des timbres fiscaux québécois, les timbres fiscaux québécois Van Dam n°s QL 73 à QL 89 (Illustration 6) surchargés pour couvrir les honoraires judiciaires peuvent être étudiés en fonction de la couleur de la surcharge (rouge ou carmin), de la longueur de la surcharge « honoraires » (19 mm avec des lettres de 1,6 mm de hauteur ou 17,75 mm avec des lettres de 1,4 mm de hauteur), de la position de la lettre « F » de « Fees » sous le second « o » ou sous les lettres « no » de « honoraires », de surcharges inversées, de la présence de fissures (« hairlines ») sur la matrice d'impression ou de la dentelure du timbre (10 ou 12). Le lecteur intéressé se référera alors au catalogue Holmes ou au catalogue Zaluski.



Illustration 6 : Québec honoraires judiciaires 1923

De façon arbitraire et pour m'en tenir aux timbres fiscaux québécois méconnus, je traiterai ici des timbres fiscaux québécois de tabac de 1940, des timbres de taxe aéroportuaire, des timbres d'épargne des Caisses Desjardins, du timbre de stationnement de la ville de Sherbrooke, du timbre d'inspection de plomberie de la ville de Montréal, des timbres de tabac et de cannabis spécifiques au Québec et enfin de timbres privés d'honoraires notariaux.

### 1 - Timbres de tabac de 1940

Alors que la guerre faisait rage en Europe et que le Canada y était impliqué depuis le 10 septembre 1939, les gouvernements tant fédéral que provinciaux se mirent à la recherche de nouvelles sources de financement. Dès 1940 deux provinces, le Québec et le Nouveau-Brunswick étudièrent la possibilité de taxer le tabac. Le Nouveau-Brunswick procéda à l'émission de timbres (Illustration 7) le 28 septembre 1940 qui eurent cours jusqu'en 1944.



Illustration 7 : Nouveau-Brunswick taxe de tabac 1940

Quant au Québec, il fit préparer une série de 7 valeurs: 2¢, 3¢, 5¢, 10¢, 15¢, 20¢ et 25¢ (Illustrations 8-9) par la société *American Banknote Company*. Ils auraient été imprimés en feuilles de 400, divisées en quatre panneaux de 100 timbres. Il semblerait que ces timbres furent effectivement émis en 1940, mais il n'en existe aucun exemplaire connu. À ce jour seules les épreuves semblent avoir survécu (Illustration 9). Les épreuves sur papier d'Inde (« India card ») sont de couleur verte, de très petite dimension (8,5 x 12,5 mm) et ni les épreuves, ni les timbres ne sont répertoriés dans aucun catalogue. Ces timbres avaient pour fonction d'acquitter une taxe de 10% sur le prix du tabac. Peut-être un jour quelqu'un aura-t-il la chance de trouver un vieux paquet de tabac desséché arborant encore un de ces timbres introuvables ? Il aurait alors en sa possession une très grande rareté !



Illustration 8 : Québec taxe de tabac 1940



Illustration 9 : Québec épreuve de timbres de tabac 1940

## 2 - Timbres de taxe aéroportuaire de Dorval et Mirabel

De nombreux pays émettent depuis plusieurs années des timbres de taxe aéroportuaire, parfois appelés « taxe d'aéroport », « taxe de transit », « taxe de voyageur » ou « taxe d'embarquement ». Leur fonction est de prélever une taxe au départ de voyageurs qui quittent le pays en avion (Illustration 10).



Illustration 10 : Taxe d'aéroport: Inde, Libye, Kenya

Le Canada n'y fait pas exception et les timbres connus sont répertoriés par Van Dam sous la rubrique « *Local airport improvement fee-tickets* ». Ces timbres sont émis localement au gré de chaque aéroport et Van Dam en a répertorié pour les aéroports de Castlegar (C.-B.), d'Edmonton, de Fort St-John (C.-B.), du Grand Moncton (N.-B.), de Thunder Bay (ON), de Vancouver (C.-B.) et de Montréal.

Pour Montréal, il en existe trois types: ceux émis à Dorval (en vert), ceux émis à Mirabel (en bleu) et ceux émis par l'administration générale des aéroports de Montréal pour distribution aux sociétés aériennes (en vert pâle).

Ces timbres auraient été introduits en 1997 ou un peu avant. Leur valeur faciale pour Dorval était de 10\$, portée à 15\$ le 15 juillet 2001. J'en possède un exemplaire dans ma collection utilisé le 17 mars 2002 dont la valeur faciale est de 30\$, mais il s'agit probablement du paiement de la taxe pour deux passagers puisque j'en ai un autre exemplaire utilisé

le 2 mai 2002 au tarif de 15\$. Pour Mirabel la taxe était aussi fixée initialement à 10\$ et elle fut portée à 15\$ le 1<sup>er</sup> février 2002. Tous ces timbres ont été retirés de la circulation le 31 mars 2003. Les timbres étaient munis d'un talon à droite, détaché et conservé par l'administration aéroportuaire. Ils sont de grand format, environ 6,5 x 8,2 cm, non dentelés en haut et en bas, finement percés en ligne à gauche et avec une dentelure 3,5 à l'emporte-pièce à droite seulement. Tous comportent la mention FAAAIF, pour « *frais d'amélioration aéroportuaire / airport improvement fee* ».

Les timbres pour l'aéroport de Dorval sont plus fréquents que ceux de Mirabel puisque ce dernier n'accueillait plus que les vols nolisés. Il a d'ailleurs cessé ses opérations en novembre 2004. La plus ancienne version du timbre de Dorval que je possède a été utilisée le 8 mai 1998 (Illustration 11), son code d'utilisation est situé 8 mm sous les lettres FAAAIF, elle a la valeur de 10\$ imprimée en typographie et elle comporte les détails techniques du paiement. Les deux suivantes, utilisées le 25 septembre 1999 (Illustration 12) et le 23 juin 2000 (Illustration 13), ont la valeur faciale imprimée au jet d'encre et ne comportent pas les informations techniques de paiement. La nuance de vert est plus jaunâtre en 2000. Leur code d'utilisation est respectivement à 2 et à 1 mm sous les lettres FAAAIF.



Illustration 11 : Québec taxe d'aéroport Dorval émission de 1998 - 10\$



Illustration 12 : Québec taxe d'aéroport Dorval émission de 1999 - 10\$



Illustration 13: Québec taxe d'aéroport Dorval émission de 2000 - 10\$

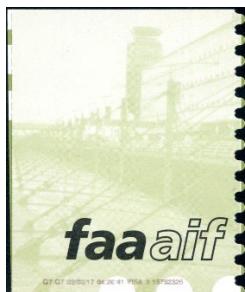
Deux exemplaires utilisés respectivement le 17 mars 2002 (Illustration 14) et le 2 mai 2002 (Illustration 15) n'ont pas, comme les précédentes, la mention de la valeur en haut de la vignette, mais on la retrouve au centre (30\$ pour l'un et 15\$ pour l'autre), avec les détails techniques du paiement. Celui de 30\$ est accompagné d'un timbre « muet » (Illustration 16), ce qui confirmerait que le tarif de 30\$ couvrait bien deux passagers. Un timbre utilisé le 21 septembre 2002 comporte bien la valeur de 15\$ imprimée au jet d'encre en haut, mais sans informations techniques de paiement (Illustration 17).



**Illustration 14 : Québec  
taxe d'aéroport Dorval  
émission de 2002, type  
8 - 30\$**



*Illustration 15 : Québec  
taxe d'aéroport Dorval  
émission de 2001, type  
8 - 15\$*



**Illustration 16 : Québec  
taxe d'aéroport Dorval  
émission de 2002, type  
8 - sans faciale**



**Illustration 17 : Québec  
taxe d'aéroport Dorval  
émission de 2001, type  
9 - 15\$**

Le seul exemplaire que je possède pour l'aéroport de Mirabel a été utilisé le 9 décembre 2002 au tarif de 15\$, imprimé au jet d'encre en haut sans autres détails techniques de paiement (Illustration 18).



### **Illustration 18 : Québec taxe d'aéroport Mirabel émission de 2002 15\$**

Le catalogue Van Dam distingue pour Dorval neuf types variant notamment en fonction des inscriptions à l'arrière du timbre. Pour Mirabel, seuls deux types sont répertoriés selon la dénomination, 10\$ ou 15\$. Je n'ai jamais vu le dernier type répertorié par Van Dam, destiné à l'administration aéroportuaire et que Van Dam n'illustre pas. Ce type doit donc être rare.

### 3 – Timbres d'épargne des Caisses Desjardins

Les recherches originales effectuées par Hertel G. Beaulieu et par Sylvain Levesque ont permis de lever le voile sur l'histoire jusque-là inconnue des timbres des Caisses populaires Desjardins. Bien ancrées dans les paroisses, omniprésentes auprès des petits épargnants incluant les enfants dans les écoles, les Caisses populaires Desjardins se voulaient une alternative aux banques. Elles avaient, entre autres missions, celle d'apprendre l'épargne aux enfants dès leur plus bas âge. Je me souviens qu'une représentante de la Caisse populaire de ma paroisse passait chaque semaine dans les classes à la fin des années 50, pour recueillir nos quelques sous d'économie qu'elle crédait à notre compte, mais déjà les timbres Desjardins n'étaient plus en usage. Beaulieu mentionne d'ailleurs que ce système a fonctionné de 1934 à 1948.

Les timbres d'épargne Desjardins furent introduits en 1934 par la *Fédération de Québec des unions régionales des Caisses populaires Desjardins*, en même temps que trois types de carnets dans lesquels l'élève pouvait les coller. Le premier des trois types était le carnet Caisse populaire ou d'épargne dont il existe deux sous-types: l'un porte en haut de couverture sur une ligne « *Avec des SOUS on fait des dollars* » (Illustration 19) et dans le deuxième sous-type, le mot « *dollar* » est sur la seconde ligne (Illustration 20; source: *Levesque*); le deuxième type de carnet est celui appelé caisse de dotation (Illustration 21) et le troisième est le carnet de prévoyance (Illustration 22; source: *Beaulieu*).

Hertel G. Beaulieu et Sylvain Levesque racontent que la Fédération approvisionnait les Caisses populaires du Québec en leur vendant 100 carnets pour 65¢ et 1 000 timbres pour 35¢. L'instituteur se procurait les timbres auprès du directeur de la Caisse populaire Desjardins locale à raison de 10\$ de timbres à la fois. Beaulieu et Levesque citent une circulaire du 17 novembre 1934 de la *Fédération de Québec* expliquant que le but de ces timbres était d'engager les enfants à épargner plutôt qu'à gaspiller leurs pièces de monnaie en achats futiles. L'enseignant rendait compte chaque mois au directeur de la Caisse des timbres vendus et l'élève apportait son carnet à la Caisse lorsqu'il était plein afin qu'on lui crédite son dépôt.



Illustration 19 : Caisse populaire Desjardins carnet d'épargne, type 1



Illustration 20 : Caisse populaire Desjardins carnet d'épargne, type 2



Illustration 21 : Caisse populaire Desjardins caisse de dotation

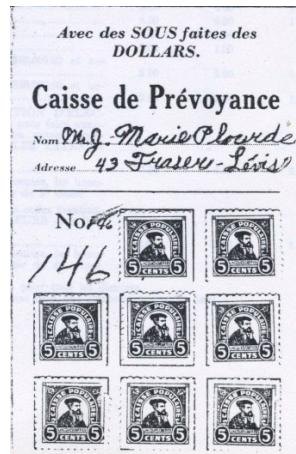


Illustration 22 : Caisse populaire Desjardins caisse de prévoyance

La première émission de 1934 est à l'effigie d'Alphonse Desjardins, le fondateur du mouvement coopératif d'épargne et de crédit et elle comporte quatre valeurs: 1¢ rouge, 5¢ bleu, 10¢ brun (la moins usitée) et 25¢ vert (Illustration 23).



Illustration 23 : Caisse populaire Desjardins émission de 1934, Alphonse Desjardins

Levesque émet comme hypothèse qu'ils furent imprimés par l'imprimerie Cie de Publication de Lévis qui imprimait à l'époque *La Revue Desjardins*. Selon un témoignage contemporain rapporté par Levesque, ils étaient imprimés en feuilles de 100 répartis 10 x 10;

Beaulieu affirme la même chose. Les timbres sont petits, 17 x 17 mm et ils sont dentelés 12. Il existe cependant une très rare variété des valeurs de 1¢ et de 25¢ percée en ligne (en anglais « roulette »). J'illustre ici la valeur de 25¢ (Illustration 24), il s'agit d'un des deux seuls exemplaires connus. Il existe aussi une variété des valeurs de 1¢ et de 5¢ non dentelés, un seul exemplaire de chacun est connu et ils sont tous deux illustrés ici (Illustration 25).



Illustration 24 : Caisse populaire Desjardins, percée en ligne



Illustration 25 : Caisse populaire Desjardins, non dentelés (uniques)

Une deuxième série, comportant deux valeurs, serait apparue « dans les années 1960 » selon Levesque (Illustration 26). Les deux valeurs sont à l'effigie de Jacques Cartier, 1¢ rouge et 5¢ bleu, et ces deux timbres sont légèrement plus petits (15,75 x 15,75 mm) que les timbres à l'effigie de Desjardins; ils sont aussi dentelés 12. Cette série « Jacques Cartier » est très rare. Compte tenu de cette rareté, j'émets l'hypothèse qu'elle ait plutôt été émise en 1934 pour célébrer le 400<sup>e</sup> anniversaire de la « découverte » du Canada par Jacques Cartier et qu'à ce titre, elle ne fut en usage que quelques mois ce qui expliquerait sa rareté.



Illustration 26 : Caisse populaire Desjardins, 1934?, Jacques Cartier

Enfin, il existe une version anglaise des quatre timbres de base à l'effigie de Desjardins, dont les couleurs sont transposées: 1¢ brun, 5¢ bleu, 10¢ vert et 25¢ rouge (Illustration 27).



Illustration 27 : The Credit Union

Plutôt que « La Caisse populaire », on y lit « *The Credit Union* ». On ne sait rien de cette série et des doutes subsistent voulant qu'elle ait été réellement émise puisque aucun exemplaire oblitéré n'existe. Levesque souligne que « *The Credit Union* » n'est pas la traduction exacte de « La Caisse populaire », ce qui est exact. Cependant, le Mouvement Desjardins était très actif dans le nord-est des États-Unis en raison de la présence de millions de Canadiens français expatriés. Ces Caisse Desjardins ont dû ajuster leurs statuts constitutifs à la législation américaine et ceci expliquerait cela. J'ai parcouru les villes du Massachusetts à la fin des années 1990 et les Desjardins Credit Unions y étaient encore présentes. Il reste à trouver un carnet d'épargne muni de quelques-uns de ces timbres pour confirmer qu'ils ont bien été émis.

#### 4 - Timbre de stationnement de la ville de Sherbrooke

Le fait qu'un timbre acquitte les frais d'un service gouvernemental plutôt qu'une taxe (qu'il s'agisse d'un gouvernement fédéral, provincial ou municipal) ne lui retire pas son caractère de timbre fiscal. De nombreuses villes canadiennes ont vu l'usage de tels timbres de stationnement: Brampton, Charlottetown, Kingston, Montréal, Ottawa, Toronto en sont quelques exemples (Illustration 28).



Timbres municipaux de stationnement émis pour Brampton (ON), Charlottetown (Î.-P.-É., 2 types), Kingston (ON), Montréal et Ottawa.

Illustration 28 : Timbres municipaux de stationnement émis pour Brampton (ON), Charlottetown (Î.-P.-É., 2 types), Kingston (ON), Montréal et Ottawa

Au Québec, outre Montréal je ne connais que l'exemple de la ville de Sherbrooke (Illustration 29).



Illustration 29 : Timbre de stationnement, Sherbrooke, 1962

Selon Hertel G. Beaulieu, ce timbre aurait été émis en décembre 1962 et il aurait été vendu par la ville de Sherbrooke aux commerçants désireux de procurer à leurs clients privilégiés un stationnement sans frais dans le stationnement municipal. Les clients devaient apposer le timbre sur le coupon de stationnement qui leur était remis au moment de stationner leur véhicule ce qui leur donnait droit à deux heures de stationnement gratuit. Je n'ai jamais vu d'exemplaire utilisé sur coupon de stationnement. La portion « image » mesure 30 x 17 mm, le timbre est de couleur orangée et il est dentelé 12. On ignore qui l'a imprimé.

#### 5 – Timbre d'inspection de plomberie de la ville de Montréal

Il s'agit ici d'un des timbres fiscaux canadiens les plus rares, je n'en connais qu'un exemplaire illustré ici avec l'aimable autorisation d'Erling S.J. Van Dam, que je remercie (Illustration 30).



Illustration 30 : Timbre d'inspection de plomberie, © E.S.J. Van Dam Ltd.

Ce timbre a été émis à une date inconnue, mais le style graphique et la valeur faciale de 25¢ donnent à penser qu'il aurait été émis dans les années 1940 ou 50. Chaque timbre était numéroté et le timbre illustré ici porte le numéro 174108. Il devrait donc en subsister quelques-uns sur des documents de propriétaires immobiliers montréalais. Ce timbre couvrait les frais d'inspection par la Ville de Montréal du raccord de la plomberie des appareils entre les immeubles privés et le réseau municipal. Il n'est pas

dentelé en haut et en bas et il est percé en ligne sur les côtés. Il était donc distribué en roulettes pour les inspecteurs.

#### 6 – Timbres de tabac et de cannabis spécifiques au Québec

À part les timbres de tabac de 1940 dont il a été question plus haut, il existe d'autres types de timbres de tabac spécifiques au Québec, mais ils relèvent de l'autorité fédérale.

Nous parlerons d'abord des timbres de tabac des années 1860-1870 en raison de leur grande beauté. À cette époque le gouvernement du Canada taxait le tabac sous toutes ses formes. Afin de faciliter l'administration des recettes fiscales, on avait créé des « Divisions » de perception et chacune d'elles avait des timbres identifiés à son nom. C'est ainsi qu'on retrouve des timbres libellés « Toronto », « Windsor », « Guelph », « Hamilton », « London », « Montreal », « Joliette » et « Quebec » pour taxer notamment le tabac à fumer, le tabac à priser ou les cigarettes.

La nomenclature de tous ces timbres est extrêmement complexe et ils ont été répertoriés par Lee W. Brandom dans ses catalogues cités à la fin et par Christopher D. Ryan dans une série d'articles publiés dans *Canadian Revenue Newsletter* entre les années 2002 et 2009, entre les numéros 38 et 64, articles disponibles en ligne. Mon propos ici n'est donc pas de refaire la brillante analyse que ces deux auteurs ont réalisée de ces complexes séries, mais de porter à la connaissance des philatélistes fiscaux la beauté de la gravure de ces timbres grand format destinés au Québec (Illustrations 31-35).



Illustration 31 :  
Canada taxe d'accise  
sur boîtes de tabac,  
Montréal, 1880

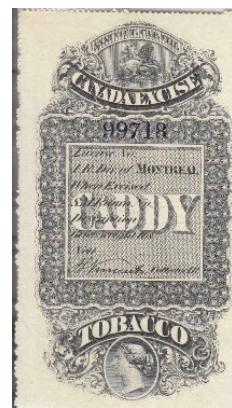


Illustration 32 :  
Canada taxe d'accise  
sur boîtes de tabac,  
Montréal, 1874

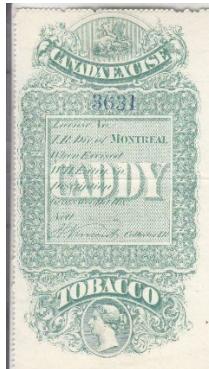


Illustration 33 :  
Canada taxe d'accise  
sur boîtes de tabac,  
Montréal, 1880



Illustration 34 :  
Canada taxe d'accise  
sur tabac à mâcher,  
Montréal, 1881



Illustration 35 : Canada taxe d'accise sur tabac en  
feuilles, Québec, 1880

Alors que les timbres fiscaux ne sont pratiquement plus utilisés dans les pays occidentaux, au moment d'écrire ces lignes en septembre 2021 il existe encore des timbres fiscaux spécifiques pour le Québec. Je veux parler ici des timbres fiscaux utilisés pour clore les paquets de cigarettes (ici pour paquets de 20 ou 25 cigarettes, Illustration 36) et les contenants de cannabis vendus par la Société québécoise du cannabis (SQDC) (Illustration 37).



Illustration 36 : Taxe sur les cigarettes, Québec,  
2012



Illustration 37 : Taxe sur le cannabis, Québec,  
2018

En effet le 1<sup>er</sup> juillet 2012, le Québec a adhéré au régime fédéral d'identification des produits du tabac. Ce régime prévoit l'apposition d'un timbre d'accise fédéral sur la plupart des emballages de produits du tabac distribués au Canada et depuis mai 2018, sur les produits de cannabis distribués au Canada. Le timbre d'accise fédéral, qui remplace le ruban d'ouverture servant à déchirer l'enveloppe de cellophane, comporte des caractéristiques de sécurité apparentes et cachées (Illustration 38) et il indique que les droits et les taxes applicables ont été payés. Il indique également que le produit a été fabriqué ou importé légalement. Le timbre utilisé au Québec comporte ses caractéristiques propres, c'est-à-dire qu'il est de couleur bleue et il porte la mention « QC », il est gravé en taille-douce et il est muni d'un hologramme. Le gouvernement fédéral en émet d'ailleurs pour chaque province et territoire ainsi que pour le gouvernement du Canada. Il est difficile d'en trouver en bon état puisqu'ils sont conçus pour se déchirer à l'ouverture d'un paquet de cigarettes ou d'un contenant de cannabis. Ils sont munis d'une coupe en diagonale qui traverse la moitié de la largeur du timbre. Il est donc particulièrement difficile de les décoller sans les abîmer, d'autant plus qu'ils sont munis d'une gomme non soluble dans l'eau. Ils forment une attrayante collection puisque leur couleur varie d'une province à l'autre (Illustration 39). C'est donc le temps de vous lier d'amitié avec un fumeur ou un consommateur de cannabis!

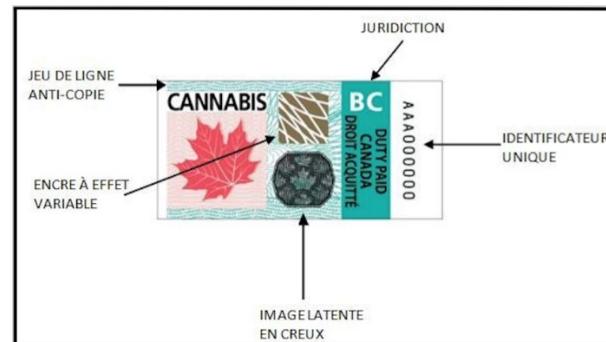


Illustration 38 : Caractéristiques de sécurité du  
timbre sur le cannabis



Illustration 39 : Taxe sur les cigarettes, Canada et Saskatchewan, 2012

## 7 - Timbres privés d'honoraires notariaux

De nombreux pays ont émis des timbres fiscaux destinés à acquitter les honoraires notariaux (Illustration 40), mais il n'y en a pas eu au Québec, du moins aucun qui fut émis par le gouvernement. Le pouvoir des notaires leur est délégué par l'État, d'où la nécessité de ces timbres dans certains pays. Ici au Québec il arrive que de petites sommes soient versées à un notaire, par exemple à l'occasion d'une assermentation et il serait trop coûteux administrativement de faire préparer une facture en bonne et due forme. Le client qui paie a droit à une preuve de paiement pour les services rendus, aussi petits soient-ils. C'est ainsi que m'est venue l'idée de faire imprimer des timbres pour couvrir ces petits montants d'honoraires.



Illustration 40 : Timbres notariaux: Cuba, Myanmar, Inde, Inde, Pakistan, Turquie d'Asie

La conception en a été confiée à Jean-Charles Morin, membre de l'AQÉP et l'impression à Bruce J. Henderson de Nouvelle-Zélande. Trois valeurs ont été imprimées: 10\$ jaune, 20\$ bleu et 50\$ rouge (Illustration 41). En tout 300 copies de chaque valeur ont été imprimées et elles sont réservées strictement à l'usage comptable de mon étude. Ces timbres ont été émis le 18 avril 2012; ils mesurent 24 x 32 mm et ils sont dentelés 12. Aucun n'a jamais été offert en vente à l'état neuf en raison de leur valeur faciale élevée. Cinq ou six collectionneurs privilégiés en ont reçu une série en cadeau, mais quelques séries oblitérées ont été vendues au prix de 5\$ chacune pour satisfaire certains philatélistes qui en avaient fait la demande. J'ai aussi préparé 10 plis premier jour (Illustration 42) dont il ne m'en reste aucun sauf celui qui est dans ma propre collection. Typiquement, ces timbres sont apposés sur le document pour lequel les honoraires

sont requis et ils sont annulés en rouge ou en noir avec le tampon identifiant mon étude notariale. Le document est ensuite remis au client et dans la plupart des cas il s'agit de documents expédiés à l'étranger. Ces timbres notariaux sont répertoriés au catalogue Zaluski sous les numéros QCNP 1 à 3.



Illustration 41 : Timbres notariaux privés, Québec, 2012



Illustration 42 : Pli premier jour, timbres notariaux privés, Québec, 18 avril 2012

En somme, même si plusieurs philatélistes considèrent déjà que la philatélie fiscale sort des sentiers battus, il est possible d'en sortir encore davantage en s'intéressant à des timbres fiscaux méconnus.

## Bibliographie

BEAULIEU, Hertel G., *Les timbres fiscaux du Québec*, conférence d'admission à l'Académie québécoise d'études philatéliques, Sherbrooke, par l'auteur, 1987, 49 p., non publié.

BRANDOM, Lee W., *Catalog of Tobacco Tax Paid Stamps of Canada and Newfoundland*, Forest Hills, Canadian Revenue Group of BNAPS, 1976, 176 p.

BRANDOM, Lee W., *First Supplement to the Catalog of Tobacco Tax Paid Stamps of Canada and Newfoundland*, Forest Hills, Canadian Revenue Group of BNAPS, 1980, 50 p.

EMERY, C.O. & E.S.J. van DAM, *Canadian Revenue Reference Manual*, Bridgenorth, E.S.J Van Dam Ltd, 1979, 215 p.

FOREST, Jean-Pierre, *Les timbres de loi et d'enregistrement de la province de Québec (1864-1964) avant et après*, vol. III, Québec, La Société philatélique de Québec, 2008, 308 p.

HOLMES, L. Seale, *Holme's Specialized Philatelic Catalogue of Canada and British North America*, 11<sup>th</sup> ed., Toronto, The Ryerson Press, 1968, 434 p.

LAFRENIÈRE, Ronald G., *Field Guide to the Cinderella Stamps of Canada*, 2<sup>e</sup> edition, Verdun, Bird Bear Press, 2015, 344 p.

LEVESQUE, Sylvain, *Aux sources des timbres fiscaux au Québec son histoire et son application dans les institutions publiques pendant la période de 1864 à 1991*. Rimouski, par l'auteur, 2013, 658 p.

RYAN, Christopher D., « *Canada's Stamp Taxation of Tobacco Products 1864-1974, parties 1-10* », in *Canada Revenue Newsletter*, n<sup>o</sup>s 38-64, 2002-2009, 65 p.

VAN DAM, Erling S.J., *The Canadian Revenue Stamp Catalogue*, Bridgenorth, ESJ Van Dam Ltd, 2017, 222 p.

ZALUSKI, Edward, *Canadian Revenues, vol. 6: Ontario and Quebec*, Ottawa, par l'auteur, 1988, 146 p.

ZALUSKI, Edward, *Canadian Revenues, vol. 8: Federal, Provincial and Territorial Revenue Stamps, most Franks, Seals and Labels, and WWII Ration Books and Coupons*, Ottawa, par l'auteur, 2019, sans pagination (sur support DVD).